

2016_CT2_066

**OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures -
Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix**

Le 23 juin 2016, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de la Reine Jeanne à Ventabren, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 17 juin 2016, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BORELLI Christian – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – BERNARD Christine donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – CORNO Jean-François donne pouvoir à DELAVET Christian – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DEVESA Brigitte donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FERAUD Jean-Claude donne pouvoir à CRISTIANI Georges – GALLESE Alexandre donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – JOUVE Mireille donne pouvoir à FREGEAC Olivier - de SAINTDO Philippe donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MEÏ Roger donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PIZOT Roger donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à BOUDON Jacques – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMIEL Michel – BONTHOUX Odile – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CHARRIN Philippe – DAGORNE Robert – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MALAUZAT Irène – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Guy BARRET donne lecture du rapport ci-joint.

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE

Aménagement du territoire / Déplacements, mobilité transports et infrastructures

■ Séance du 23 juin 2016

03_2_03

■ **Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :



Métropole d'Aix-Marseille-Provence

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports

■ Séance du 30 juin 2016



■ Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, dans le cadre de la politique de transports qu'elle développe en faveur des transports en commun, structure depuis plusieurs années son réseau notamment, via la construction de parcs relais, de gares routières et de pôles d'échanges multimodaux.

Dans ce contexte, le développement de l'intermodalité connaît un essor particulier qui doit être encouragé.

L'intermodalité qui consiste pour l'utilisateur à combiner l'utilisation successive de plusieurs modes de transport différents au cours d'un même déplacement, nécessite pour être encouragée une politique tarifaire adaptée et apte à favoriser la fréquentation.

Dans ce cadre, il est proposé d'encourager le report modal des voitures particulières vers les lignes Diablins (véhicule électrique de 7 places circulant dans l'hyper centre ville d'Aix en Provence réseau



Aix en Bus) en proposant un accès gratuit à ce service de transport à tous les utilisateurs des parkings du centre ville d'Aix-en-Provence.

Cette proposition est également motivée par les travaux de piétonisation et de requalification de l'hyper centre ville d'Aix-en-Provence avec l'objectif d'augmenter l'utilisation des transports publics dans ces quartiers.

La promotion de ces lignes permettrait à tous les utilisateurs d'un parc de stationnement de la SEMEPA (parkings Rotonde, Méjanes, Carnot, Mignet, Cardeurs, Signoret, Pasteur, Rambot, Bellegarde) d'emprunter gratuitement une ou plusieurs lignes Diablines.

Tous les utilisateurs des parcs de stationnement gérés par la SEMEPA (conducteur et passagers) qui le souhaiteront, pourront ainsi demander au gardien du parking de la SEMEPA (sur présentation de leur ticket de parkings ou abonnement en cours de validité) une contremarque leur permettant d'effectuer gratuitement un aller et un retour sur les lignes Diablines du réseau Aix en Bus.

Le coût de cette mesure correspond à une perte de recette de 3000 € HT par an, qui sera compensée par la Métropole au délégataire Keolis Pays d'Aix dans le cadre de l'avenant n°7 à la Délégation de Service Public « Aix en Bus ».

Cette mesure prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2016.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'article 2 de la loi LOTI n° 8261153 du 30 décembre 1982, modifié par la loi 99-533 25 Juin 1999 art 39 JORF 29 juin 1999 ;
- Le Code des Transports et notamment l'article L.1111-2 d ;
- Les délibérations n°2009_A245 du 11 décembre 2009 et n° 2015_A316 du 17 décembre 2015 du Conseil communautaire de la CPA dédiées à l'approbation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Territoire du Pays d'Aix et de ses adaptations successives ;

- La délibération n°2016_CT2_020 du Conseil de Territoire du 21 avril 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » et l'approbation de la convention relative à la tarification pack étudiant ;
- La délibération n°HN 090-221/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 relative à l'adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports « Pays d'Aix Mobilité » et « Aix en Bus » et l'approbation de la convention relative à la tarification pack étudiant ;
- L'avis de la Commission Transports, déplacements, accessibilité de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence du 22 juin 2016.

Où le rapport ci-dessus,

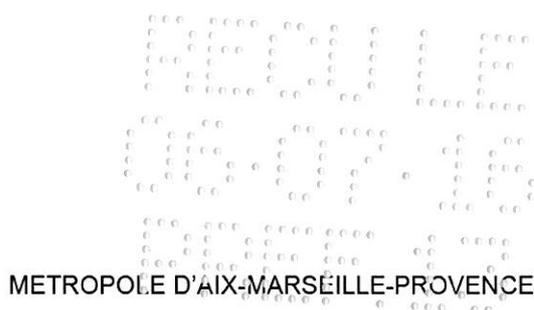
Délibère

Article unique :

Est adoptée la modification de la gamme tarifaire telle que décrite ci-dessus et jointe en annexe.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements, Transports

Jean-Pierre SERRUS



NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

N°

Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix

La Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Territoire du Pays d'Aix, dans le cadre de la politique de transports qu'elle développe en faveur des transports en commun, structure depuis plusieurs années son réseau notamment, via la construction de parcs relais, de gares routières et de pôles d'échanges multimodaux.

Dans ce contexte, le développement de l'intermodalité connaît un essor particulier qui doit être encouragé.

L'intermodalité qui consiste pour l'utilisateur à combiner l'utilisation successive de plusieurs modes de transport différents au cours d'un même déplacement, nécessite pour être encouragée une politique tarifaire adaptée et apte à favoriser la fréquentation.

Dans ce cadre, il est proposé d'encourager le report modal des voitures particulières vers les lignes Diablins (véhicule électrique de 7 places circulant dans l'hyper centre ville d'Aix en Provence réseau Aix en Bus) en proposant un accès gratuit à ce service de transport à tous les utilisateurs des parkings du centre ville d'Aix en Provence,

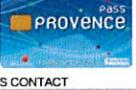
Cette proposition est également motivée par les travaux de piétonisation et de requalification de l'hyper centre ville d'Aix en Provence avec l'objectif d'augmenter l'utilisation des transports publics dans ces quartiers.

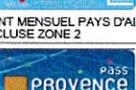
La promotion de ces lignes permettrait à tous les utilisateurs d'un parc de stationnement de la SEMEPA (parkings Rotonde, Méjanes, Carnot, Mignet, Cardeurs, Signoret, Pasteur, Rambot, Bellegarde) d'emprunter gratuitement une ou plusieurs lignes Diablins.

Tous les utilisateurs des parcs de stationnement gérés par la SEMEPA (conducteur et passagers) qui le souhaiteront, pourront ainsi demander au gardien du parking de la SEMEPA (sur présentation de leur ticket de parkings ou abonnement en cours de validité) une contremarque leur permettant d'effectuer gratuitement un aller et un retour sur les lignes Diablins du réseau Aix en Bus.

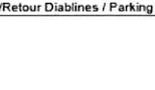
Le coût de cette mesure correspond à une perte de recette de 3000 € HT par an, qui sera compensée par la Métropole au délégataire Keolis Pays d'Aix dans le cadre de l'avenant n°7 à la Délégation de Service Public « Aix en Bus ».

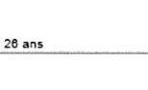
Cette mesure prendra effet à partir du 1^{er} septembre 2016.

RESEAU INTERURBAIN	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 2 voyages	2,10 €	Ticket de 2 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET COURTOISIE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente (non valable sur les circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Gare routière
 DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Gare routière
 X VOYAGES	0,80 € le voyage	X voyages non nominatif, titre de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaire et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT MERVEIL	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant à la vente	Gare routière
 PASS GROUP	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Gare routière
 PASS GROUP CENTRES SOCIO-EDUCATIFS	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valable une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centres sociaux éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 ABONNEMENT MENSUEL RSA CHOMEUR et IG/AT	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, les Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire du Pays d'Aix et les Invalides de Guerre et Accidentés du Travail	Calendaire	Gare routière
 LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
 Titre CMJ-C	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Pays d'Aix Mobilité	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Gare routière
 ABONNEMENT 40 voyages salarié	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariés et fonctionnaires sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R

 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 ABONNEMENT ANNUEL RELAIS VELO	10,00 €	Abonnement annuel pour accès aux stationnements sécurisés vélo des relais vélo communautaires.	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
RESEAUX DE PROXIMITE	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UNITE	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 CARNET DE 10 TICKETS	5,00 €	Carnet de 10 tickets, valable pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le même réseau dans un délai d'une heure, valable sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 Abonnement MENSUEL	18,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux urbains de Pertuis et de Gardanne.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
TARIFICATION COMBINEE	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 ABONNEMENT HEBDOMADAIRE HEBDO PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement hebdomadaire pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrizez et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrizez et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PLUS	en fonction de l'origine / destination	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux Cartrizez et Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 COMBINE 2 VOYAGES CPA / AIX TGV / AEROPORT	en fonction de l'origine / destination	ticket 2 voyages valable sur l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité et la ligne 40 du réseau Cartrizez	AUCUNE	glissant à la validation	Dépositaires du territoire du Pays d'Aix et à bord des véhicules de la ligne 40
 COMBINE 2 VOYAGES P+R Plan d'Aillane / AIX TGV / AEROPORT	en fonction de l'origine / destination	ticket 2 voyages valable la ligne 40 du réseau Cartrizez et accès au parking relais Plan d'Aillane pour une durée maximale de 24 heures	AUCUNE	glissant à la validation	P+R Plan d'Aillane
 PASS 24h TER + RESEAUX URBAINS + RESEAU CARTREIZE	20,00 €	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes d'autocars et TER présentes sur le territoire des Bouches du Rhône pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 PASS 24h RESEAU URBAIN RESEAU CARTREIZE	13,00 € et 6,50 € pour les - de 26 ans	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes d'autocars présentes sur le territoire des Bouches du Rhône pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 PASS 24h RESEAU URBAIN PAYS D'AIX+ RESEAU CARTREIZE	10,50 €	Titre valable sur l'ensemble des lignes du réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus, ainsi que l'ensemble des lignes du réseau Cartrizez pour une journée calendaire.	AUCUNE	glissant à la validation	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLUSE ZONE 1	43 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLUSE ZONE 2	50 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT MENSUEL JEUNES - 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSVAUCLUSE ZONE 1	36 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière

 ABONNEMENT MENSUEL JEUNES – 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSAUCLUSE ZONE 2	43 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSAUCLUSE ZONE 1	392 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Glissant à la vente	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL PAYS D'AIX + RESEAU TRANSAUCLUSE ZONE 2	462 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	AUCUNE	Glissant à la vente	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL JEUNES – 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSAUCLUSE ZONE 1	287 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ANNUEL JEUNES – 26 ANS PAYS D'AIX + RESEAU TRANSAUCLUSE ZONE 2	322 €	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur les réseaux TransVaucluse et Pays d'Aix Mobilité sur la zone concernée	Réservé aux moins de 26 ans étudiants, en formation, apprentis	Calendaire	Gare Routière
 ABONNEMENT ZOU MENSUEL	en fonction de l'origine / destination	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur une origine destination du réseau TER et l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la vente	aux guichets de la SNCF
 ABONNEMENT ZOU ANNUEL	en fonction de l'origine / destination	Abonnement annuel pour des voyages illimités sur une origine destination du réseau TER et l'ensemble du réseau Pays d'Aix Mobilité	AUCUNE	glissant à la vente	aux guichets de la SNCF
TITRES SCOLAIRES	TARIFS TTC	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET 10 VOYAGES GROUP SCOLAIRES	0 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Direction Transports
 CARTE SANS CONTACT	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Mairie
 DUPLICATA	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS	100 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (après d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Éducation Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Être âgé de moins de 26 ans (le jour de l'achat du titre), Être résident et scolarisé sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS famille nombreuse	80 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix. Non cumulable avec la tarification « boursier »	Calendaire	Mairie
 Abonnement JEUNE PLUS boursier	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er jour scolaire de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix.	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE	50 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes)	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE	30 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	A partir de 3 enfants inscrits aux transports scolaires. Réservé aux élèves du secondaire et SEGPA, résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix (et élèves de classes maternelles et primaires sur quelques circuits internes aux communes). Non cumulable avec la tarification boursier	Calendaire	Mairie
 Abonnement SCOLAIRE boursier	0 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petites et grandes vacances scolaires).	Réservé aux élèves boursiers du secondaire et des établissements SEGPA résident et scolarisés sur le territoire du Pays d'Aix	Calendaire	Mairie

RESEAU "AIX EN BUS"	TARIFS	CARACTERISTIQUES & DROITS	CONDITIONS D'ACCES	Fonctionnel	Point de vente
 TICKET UN	1,20 €	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10 VOYAGES	8,00 €	Ticket de 10 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 TICKET PAR VOYAGE	0,8 € le ticket	Ticket 1 voyage, valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et service de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET COUVRE	0,00 €	Ticket 1 voyage offert dans le cadre du service après vente valable sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Agence Aix en Bus
 TICKET 2 voyages	2,10 €	Ticket de 2 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur / Agence commerciale
 TICKET 1 voyage bus de nuit	3,00 €	Ticket 1 voyage, valable sur les services de soirée du réseau urbain Aix en Bus de 23h00 à 00h00	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET JOURNEE PARC-RELAIS	2,20 € / 1,10 € / 0 €	Ticket journée (offert lors du paiement d'un parc relais, 2,2 € par voiture, 1,1 € pour les étudiants et gratuit pour les voitures pratiquant le co-voiturage et les personnes en situation d'handicap) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant validation	P+R
 TICKET ABONNEMENT MENSUEL PARC-RELAIS	27 € / 13,5 €	Abonnement mensuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 27 € plein tarif, 13,5 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET ABONNEMENT ANNUEL PARC-RELAIS	260 € / 130 €	Abonnement annuel (offert lors du paiement d'un parc relais, 260 € plein tarif, 130 € pour les étudiants) pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	P+R
 TICKET UN	0,60 €	Ticket pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Conducteur
 TICKET 10	5,00 €	Carnet 10 tickets pour un trajet avec possibilité de correspondances sur le réseau DIABLINE	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 Ticket Aller/Retour Diablins / Parking SEMEPA	0,00 €	Ticket aller / retour permettant de voyager dans la journée sur les lignes Diablins du réseau Aix en Bus	Titre accordé aux utilisateurs des parking SEMEPA de la Ville d'Aix en Provence	Calendaire	Parking SEMEPA
 ABONNEMENT DIABLINES	15,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur le réseau Diablins.	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire
 X VOYAGES	0,8 € par voyage	X voyages titre non nominatif (de 5 voyages minimum à 99 voyages maximum) valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure	AUCUNE	Glissant validation	Dépositaire
 ABONNEMENT ANNUEL	260,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Glissant à la vente	Dépositaire
 ABONNEMENT MENSUEL	27,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	AUCUNE	Calendaire	Dépositaire

	23,00 €	Ticket de 40 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes salariées et fonctionnaires sur le territoire du Pays d'Aix	Glissant validation	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT 40 voyages salarié					
	13,00 €	Ticket de 20 voyages valables sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus), avec possibilité de correspondances dans un délai d'une heure.	Réservé aux personnes bénéficiant des critères du CCAS	Glissant validation	CCAS d'Aix
20 voyages CCAS					
	0,00 €	Abonnement annuel de date à date pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux personnes de 70 ans et + résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Glissant vente	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT MERVEIL					
	0,00 €	Libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transport de la Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus.	Titre réservé aux personnes titulaires d'une carte d'invalidité à plus de 80 % mentionnant la nécessité d'un accompagnateur	Variable	Direction Transports
LIBRE CIRCULATION ACCOMPAGNANT PMR					
	0,80 € par jour et par personne	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUPE					
	0,00 €	Titre de groupe avec voyages valables une journée sur l'ensemble du réseau (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Réservé aux centres socio éducatifs : Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (du lundi au vendredi de 9 à 16 heures) et sans restriction les samedi, dimanche et jours fériés, sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
PASS GROUPE EDUCATIFS					
	0,00 €	Abonnement mensuel pour des voyages illimités sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Bénéficiaires du RSA titulaires d'un Contrat d'Engagement Réciproque, Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique résidant sur le territoire de la DSP Aix en Bus, et Invalides de guerre et accidentés du travail.	Calendaire	Agence Aix en Bus
ABONNEMENT PRIORIBUS R. C. IG. AT					
	50 % du tarif normal des titres unitaires et des abonnements Aix en Bus	Caractéristiques identiques à chacun des titres de transports pour laquelle la réduction est applicable	Personnes dont les ressources sont égales ou inférieures au plafond fixé en application de l'article L.861.1 du Code de la Sécurité Sociale	Variable	Agence Aix en Bus
TITRE CMU-C					
	0,00 €	Ticket 10 voyages alloués aux communes pour les élèves des classes maternelles et primaires dans le cadre de sorties pédagogiques (hors circuits scolaires et services de soirée Aix en Bus).	Voyager en groupe de 20 à 30 personnes maximum en dehors des heures de pointe (les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 à 16 heures) sur les lignes du réseau urbain et interurbain	Glissant validation	Agence Aix en Bus
TICKET 10 VOYAGES GROUPE SCOLAIRES					
	100,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur tout le réseau Pays d'Aix Mobilité et Aix en Bus (hors Diablines et services de soirée Aix en Bus). Valable tous les jours du 1er septembre de l'année N au 31 août de l'année N+1.	Réservé aux élèves du secondaire, SEGPA, étudiants, apprentis et personnes en formation (auprès d'établissement public ou privé sous contrat ou hors contrat relevant du Ministère de l'Education Nationale, d'Agriculture ou de la Santé). Etre âgé de moins de 26 ans	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE - de 28 ans					
	50,00 €	Abonnement annuel de libre circulation sur les circuits scolaires réservés et le réseau urbain Aix en Bus, en période scolaire. Valable du 1er jour scolaire de l'année N au dernier jour de l'année scolaire N+1 (non valide les dimanches, jours fériés, petit	Réservé aux élèves primaires, secondaires et SEGPA, résidant et scolarisés sur le territoire de la DSP Aix en Bus	Calendaire	Agence Aix en Bus
CARTE SCOLAIRE					
	5,00 €	Pass Provence nominatif : support vierge. Durée de vie de 8 ans.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
CARTE SANS CONTACT					
	20,00 €	En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte nominative déjà attribuée au client, reconstitution des contrats présents sur la carte.	AUCUNE	-	Agence Aix en Bus
DUPLICATA					

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité, transports et infrastructures - Adaptation de la gamme tarifaire des réseaux de transports du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	92
Votants	78
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	78
Majorité absolue	40
Pour	78
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI



30 JUIN 2016